

COMPTE RENDU CSEE du 18 février 2025 à Caudéran

La séance a été présidée par le DRH, le DR

Déclaration des élu-es du CSEE sur les entretiens d'activité et les entretiens professionnels à l'Afpa

CSEE Nouvelle Aquitaine – 18/02/2025

Les élu.e.s et représentants syndicaux au CSE-E expriment leur totale désapprobation concernant les modifications apportées à la trame et au contenu des entretiens d'activité et des entretiens professionnels, sans pour autant qu'une information-consultation n'ait été mise en place.

Ces entretiens individuels constituent un moment clé dans la gestion des carrières et des relations professionnelles. Ils permettent un dialogue essentiel entre les salariés et leurs encadrants, en abordant les objectifs d'activité, les évolutions professionnelles, ainsi que les conditions de travail. Toute modification de ces entretiens, que ce soit dans leur contenu ou leur finalité, impacte directement les salariés, tant sur leur développement professionnel que sur leur bien-être au travail.

Il est inacceptable que des modifications soient mises en place sans consultation des instances représentatives du personnel. Cela constitue une violation des principes fondamentaux du dialogue social et de la transparence dans la gestion des ressources humaines. L'article L2312-8 du Code du travail stipule que les élus du comité social et économique (CSE) doivent être informés et consultés sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, ce qui inclut les entretiens individuels, en tant qu'éléments importants de la gestion des ressources humaines.

Nous exigeons donc :

- La suspension immédiate de toute mise en œuvre de ces entretiens ;
- La mise en place d'une procédure d'information/consultation sur les modifications des supports d'entretiens annuels ;
- La transparence totale sur les objectifs poursuivis par ces changements opérés ces derniers mois, sans information préalable.

Nous rappelons que le dialogue social et le respect du cadre légal de l'info/consultation des IRP ne peuvent être une option mais bien un élément central de toute décision impactant les conditions de travail des salariés.

Nous, élu.e.s et représentants syndicaux, appelons le DRH national à interrompre immédiatement la campagne des entretiens individuels, afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure d'information consultation au CSE Central.



Approbation du PV du CSEE du 22 janvier 2022

CGT, CFDT, s'abstiennent, FO Contre et la CFE approuve. Le PV est approuvé.



Informations du Président

Thierry GRAEFF est nommé Directeur des centres d'Agen et de Périgueux à partir du 11 mars.

Les Villages des solutions de Rochefort, Guéret, Niort et Périgueux vont être inaugurés en mars et avril 2025. Agen vient d'être labellisé aujourd'hui. Les dossiers de Châtelleraut, Egletons et Bordeaux viennent d'être déposés pour labellisation. Ce mois le village de Brive a été inauguré.

Signature du contrat régional de filières 2024-2028 avec différents acteurs CMA, CCI etc...

L'Afpa est rentré dans le Conseil d'Administration d'« Atlantique Cluster »

3 lauréates au « Trophée pour elle », une de Châtelleraut, une de Bayonne et une d'Egletons.

La JPO du 6 février 2025 a générée 1538 visites, maintenant à suivre.

Chiffre du jour : 3 827 stagiaires, 37 stagiaires de moins que le mois dernier.



Mouvements des managers en région

En 2024, sur la sphère managers, nous avons enregistré : 6 démissions, 1 rupture de période d'essai, 3 retraites et 2 départs sur une autre région AFPA.

Dans cette même année, nous avons procédé à 10 recrutements externes, 4 recrutements internes AFPA autres régions et 10 promotions ou mouvements internes Nouvelle Aquitaine.

Reste encore à recruter les Directeurs de Bordeaux et de Limoges, et 2 RF Rochefort et Caudéran et à venir Brive !

Concernant le nombre de démissions, la Direction affirme qu'elle connaît les raisons suite aux différents échanges avec les intéressés.



Bilan semestriel du télétravail

La DR n'a pas pu faire les extractions donc le DRH s'engage à faire une analyse à la main et qu'il y aura de premiers éléments au prochain CSEE.

Note sur les congés 2026/2027

Concernant l'information/consultation sur les congés, les élus après étude de la note de service, ont demandé de bien vouloir la modifier afin qu'elle se rapproche de celles que l'on peut trouver dans différentes régions (ex Normandie en pièce jointe) et effacer ainsi le sentiment d'inégalité entre les salariés de l'Afpa.

1er point : en modifiant la liste de prise de congés pour offrir la possibilité de « poser par ordre de préférence une journée de RTT ou un jour de congé payé, de fractionnement ou d'ancienneté. »

ET NON PAS en priorité.

2nd point : en clarifiant la situation des formateurs et en stipulant le mode de récupération, afin d'éviter les situations de devoir récupérer, puis poser tout de même la ½ journée de fermeture « Les formateurs en face à face pédagogique et les stagiaires récupéreront par anticipation ½ journée le vendredi précédent, soit »

Voici les réponses de la Direction :

- Les éléments concernant les ordres de priorité sont ceux mentionnés dans la note émanant de la note Nationale et sont donc repris dans la note régionale.

Au final, pour les ponts vous n'aurez plus le choix de poser 1 jour de CP ! Non de facto la Direction posera 1 jour de RTT à votre place ainsi fini l'alimentation de votre CET avec la totalité soit 12 jours par an si vous ne les prenez pas...

Pour rappel le CET peut être alimenté max par an :

12 j de RTT + 2 j de CP fractionnés + 5 j de CP de l'année = 19 jours par an

Maintenant avec cette nouvelle note vous ne pourrez plus puisque vous n'aurez plus les 12 jours de RTT car la Direction vous en aura déjà pris pour les ponts !!! **Voilà comment modifier le nombre de jours sur le CET sans que nous ayons le choix et le procédé est déloyal.**

La CGT pense qu'en gros, circulez il n'y a rien à voir... Aucun dialogue social en Nouvelle Aquitaine.

- Concernant les récupérations 2025, elles feront l'objet d'une autre note car la période n'est pas couverte dans la note présentée au CSEE de janvier 2025. Les récupérations s'effectueront de la manière suivante :

- Pont du 1er mai : récupération du vendredi 2 mai les 28, 29 et 30 avril à raison d'une heure et 20 minutes par jour,

- Pont du 8 mai : récupération du vendredi 9 mai les 5, 6 et 7 mai à raison d'une heure et 20 minutes par jour,

- Pont du 29 mai Ascension : récupération du vendredi 30 mai les 26, 27 et 28 mai à raison d'une heure et 20 minutes par jour.

La CGT ne comprend pourquoi cette différence de traitement, aucune souplesse sociale, le DR applique stricto sensu la note du national. Dommage que nous ne fassions pas partie d'une des autres régions qui ont été bien plus souples concernant les ponts (en donnant le choix aux salariés de poser soit 1 CP soit 1 RTT soit de la récupération) !

Vote des élus : FO et CGT : CONTRE - CGC CFE et CFDT : ABSTENTION

Information/Consultation commission de reclassement d'un salarié

Les propositions de reclassement de la Direction n'ont concerné que des postes en Grand Est...

La commission de reclassement ne peut que constater le respect de la procédure **mais la CGT déplore néanmoins qu'une fois de plus le reclassement n'a pas été possible à l'Afpa.**

CFDT, FO et CGC sont POUR, la CGT est CONTRE

Présentation de la fresque « Nova » et point de situation dans les centres

Tous les élus et RS du CSEE ont suivi la formation à la fresque Nova, présentée par 2 animateurs : le DRH et le DR. Cette formation a duré 1h30.



Mandatement de la CSSCTE par le CSEE



Un incident majeur survenu à Châtellerault le 29 janvier 2025 nécessite de diligenter une enquête.

A l'unanimité des présents la CSEE mandate la CSSCTE pour cette enquête.

Un incident formateur/stagiaire ayant entraîné le droit de retrait de notre collègue pour violence verbale à Rochefort le 7 février 2025. Cette situation nécessite de diligenter une enquête, le droit de retrait n'ayant pas été levé à ce jour.

A l'unanimité des présents la CSEE mandate la CSSCTE pour cette enquête.



Point de situation SPSI

Pavillon de Bègles :

Présentation du 27/02/2025 pour commercialisation 1er semestre 2025.

Pavillon de Boulazac :

En attente retour déplacement du transformateur

Pavillon de Brive :

Délégation de mandat mais aucune offre

Pavillon de Niort :

Aucun acquéreur, Commercialisation en cours

Pavillon de Pau :

Contact de nouveau avec la mairie. Problème le compteur d'eau du centre est situé sur la parcelle.

Pavillon Rochefort :

Signature Acte Authentique 12/02/2025

Pavillon de fonction Guéret :

Problème d'accès au pavillon

Pavillon de Mornac :

Raccordement des réseaux hors de prix

Bois de Mornac :

Aucun acquéreur, Safer pas intéressée. (Zone Znief)

Châtellerault :

En attente retour projet d'Acte Authentique du notaire de l'Agglomération (échange de foncier / création de chemin doux).

Egletons :

Bois (500 000 m²) + futaie (8 000 m²) : Acquéreur Safer + présentation CA du 27/02/2025.
Calendrier signature : septembre 2025

Foulayronnes (terrain nu) :

Acquéreur EPF. Acte Authentique sur le 1er semestre

La CGT interpelle la Direction concernant le devenir de tous les pavillons qui ne sont pas vendus et ne le seront probablement pas en laissant se dégrader ces lieux sans entretien, chauffage etc...



Point de situation de St Pantaléon

Suite à une défaillance des cartes mères sur la centrale, le chauffage dans les locaux de St Pantaléon n'a pas pu redémarrer.

Ces cartes ont été commandées dès novembre, mais elles ne seront livrées et donc installées qu'en mars.

MTO a installé jusqu'à mi-janvier des chauffages d'appoint.

Après le départ de MTO, c'est le centre de Brive qui a directement loué des soufflants, installés uniquement devant les machines utilisées par les stagiaires et réorganisé la production en anticipant les périodes de PAE.

Une procédure a été engagée à l'encontre du propriétaire avec intervention d'huissier de justice. La Direction cherche des locaux plus petits et moins coûteux pour la fin de l'année à la fin du bail.

Point de suivi problématique FINA

Pour la Direction les actions engagées sont suivies et il n'y a pas à ce jour, sur la partie achat de FINA, de remontée particulière.

Il y a encore beaucoup de perte de temps avec un problème de remplissage d'informations concernant les prestataires (prix, réf, etc...).

Signalement de problèmes de paiement des fournisseurs, le DR dit que ce n'est pas de son domaine.



Utilisation des cartes Total & Shell

Dans chaque véhicule de service, il y a 2 cartes.

Pour les véhicules essence :

1 carte Total (valable uniquement chez Total) *pour le carburant* ainsi que nettoyage, aspirateur, fluides

1 carte Shell pour le carburant dans les stations :

Shell, Esso, Esso Express, E. Leclerc, Avia, BP, Enilive, Fal Distri

Pour les véhicules électriques :

1 carte Total (valable uniquement chez Total) *pour la recharge électrique* ainsi que nettoyage, aspirateur

1 carte Shell pour les péages uniquement

Règles imposées par le National concernant les véhicules pédagogiques



Quelles sont les règles imposées par le National pour les véhicules pédagogiques mis à disposition pour les métiers de l'automobile ?

Le DR n'a aucune information concernant cette demande.

Point de situation Audit ISO

Quels sont les écarts constatés lors de l'audit ISO et plan d'action ?

Réponse de la Direction Régionale : L'ISO est une certification nationale, le DR nous répond qu'il faut qu'on pose la question au niveau du national. Il faut attendre la conclusion nationale qui n'est pas encore rédigée.

La CGT reviendra sur ce sujet car il y a bien une incidence au niveau régional.



Point de suivi des « Villages des Solutions »

Démarrage des « Villages des solutions » et liste des partenaires par centre

ANGOULEME :

Prochain conseil de village le 18 février à date une vingtaine de participants.

Le 11 mars « construire avec elles » journée organisée avec le consortium du village incubateur de solutions.

LIMOGES :

Le premier Conseil de Village s'est tenu le 20 janvier.

Les éléments suivants vont être déployés :

- Ateliers tout au long de l'année (planification en cours)
- Une conférence auprès des entreprises sur le 2nd semestre sur la mobilité et le logement
- Présentation de tous les partenaires lors de la prochaine JPO de juin

SUD AQUITAINE :

Organisation des Conseil de Villages au mois de Mars.

L'idée c'est d'apporter de la fluidité dans les démarches, un stagiaire peut aller directement consulter un partenaire.

Ces centres labellisés « Villages des solutions » doivent assurer un accueil inconditionnel pour un public plus nombreux. Avez-vous prévu des postes d'accueil pérennes, donc occupés par des CDI ?

La situation d'aujourd'hui nécessite un travail de réflexion de la part de la Direction. Attention, cela induit que nos partenaires aient les mêmes horaires que l'Afpa...

La CGT espère que les postes d'accueil vont être pérennisés très rapidement.



Plans d'actions commerciaux en NA

Quels sont les plans d'actions commerciaux dans les centres et en DR pour atteindre 60% de marché privé ?

B to B :

- ✓ Plan de prospection de chaque CC à partir des « Job Board » suivi en région et en local afin de commercialiser de la POEI/PDC/OCR/Alternance.
- ✓ 5 rdv / semaine pour CC.
- ✓ Les DC doivent réaliser 2 rdv mensuels avec des entreprises de leur territoire.
- ✓ Pas de « no go » dans les centres.
- ✓ Programmation à 18 mois sur l'ensemble des segments B to B.
- ✓ Commercialiser de la POEI : Argumentaire, flyer, webinaires réalisés pour acculturer les CC (mandat France Travail).
- ✓ Renforcer le positionnement Apprentissage.
- ✓ Les Chefs de projets en DR ont des objectifs contact Grands Comptes. Ils doivent être également apporteurs d'affaires.
- ✓ Travail réalisé avec Chef de projet DR + CC + CF + REB pour faciliter appairage et sourcing.
- ✓ Se positionner sur des secteurs porteurs : transition écologique, énergétique....

B to C :

- ✓ 100% des dossiers financements individuels doivent être déposés – aucun dossier ne doit rester sans solution et pas de report de dates.
- ✓ Poursuite du montage CPF/AIF.
- ✓ Bloc de compétences lorsque le projet du client le permet – Financement CPF.
- ✓ Aide Individuelle Régionale du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine toujours active.
- ✓ Consolider la communication entre CF/CC/AssCo.

Aujourd'hui il y a des alternants (1 alternant par CC) pour accompagner.

Les 3 postes vacants pour les Chargés de Clientèle sont toujours en cours de recrutement avec l'organisation d'un job dating la semaine prochaine.

Point sur la programmation au 2nd semestre 2025

Restera-t-il suffisamment de volume HSP pour couvrir nos dispositifs ? Quid des emplois s'y rattachant ?

La Direction nous a fourni un tableau de programmation qui ne tient pas compte des entrées stagiaires déjà réalisées depuis le début de l'année. Ce dernier ressemble plus à une usine à gaz !

La CGT craint que bon nombre de nos collègues formateurs se retrouvent sans activité au 2^{ème} semestre car le HSPv2 aura déjà été réalisé pour 2025.



Contrat de travail

Quelles sont les mentions obligatoires sur les contrats de travail CDD et CDI ?

Contenu des contrats de travail CDD

- Les conditions d'embauche
- L'objet (motif) et la durée
- Le temps de travail
- L'emploi
- La rémunération
- La période d'essai
- Les congés payés
- Le lieu d'exercice de l'emploi
- Les produits pédagogiques (selon les emplois)
- Protection de la clientèle (selon les emplois)
- La confidentialité
- Les données à caractère personnel

Contenu des contrats de travail CDI

- Les conditions d'embauche
- L'emploi – le temps de travail
- La rémunération
- La période d'essai
- Le lieu d'exercice de l'emploi
- La mobilité géographique (selon les emplois)
- Les produits pédagogiques (selon les emplois)
- Protection de la clientèle (selon les emplois)
- L'entretien professionnel
- Les données à caractère personnel
- La confidentialité
- Le préavis

Quelle est la règle permettant à un CDD de bénéficier des 37 heures avec RTT ?

Tous les contrats CDD sont établis sur la base d'un 35h.

Pour les contrats supérieurs à 6 mois, le salarié peut demander, dès son 4ème mois de contrat, un passage à 37h selon les besoins du service et de l'accord de la direction.

La CGT interpelle la Direction et demande de quel accord est extrait ce passage.

La Direction dit que ce n'est dans aucun accord mais que c'est logique qu'un CDD de courte durée peut difficilement passer à 37h.

Pourtant, il faut signaler que ce n'est pas le cas de toutes les régions, d'autres régions appliquent les 37 heures systématiquement. On peut s'interroger sur l'assimilation à du travail dissimulé lorsqu'un CDD travaille souvent plus que 35 heures...

La Direction Régionale annonce qu'à partir du 2nd trimestre il sera mis en place un accompagnement locale et régionale avec les IFR.

La CGT souhaite ne plus voir des formateurs ou formatrices commencer à travailler sans tuitage, sans aucune connaissance de l'Afpa, de ses modalités et de ses locaux... La Direction les jette « dans la cage aux lions », ce qui génère des départs pendant la période d'essai etc...

Dans le cadre d'une fin de contrat CDD, que deviennent les RTT non consommées ?

S'il y a des reliquats de RTT sur la période au moment de la sortie, elles seront payées.



Conditions d'application du délai d'attente



A quel moment, dans quelle situation et dans quel délai avez-vous recours au délai d'attente à l'Afpa Nouvelle Aquitaine ?

Le DRH déclare que la possibilité est offerte de recourir à des CDD successifs sur un poste différent dans le cadre d'un délai d'attente qu'on peut appeler délai raisonnable, délai d'interruption entre les contrats. Et ce délai s'apprécie au cas par cas en fonction des durées des précédents contrats et on est bien sur des CDD successifs liés à un poste différent.

Avenir des plateaux d'usinage



Quel est l'avenir des plateaux d'usinage ?

Sujet reporté au CSEE de mars 2025

Et quid de la dépollution des machines obsolètes ?

Sujet reporté au CSEE de mars 2025



Date du CSEE de mars 2025

Date à revoir du CSEE du mois de mars 2025

Le DR ne peut assurer le CSEE à la date prévue initialement car il doit se rejoindre tous les autres DR en Corse. Donc le CSEE du mois de mars se tiendra le 11 mars 2025.

? Questions diverses ?

1) *En début d'année 2024, un Audit « ordre et propreté » a été mené par la Direction, y a-t-il eu un plan d'action et si oui, lequel ?*

Il s'agissait d'une spécificité régionale et le plan d'action a été communiqué aux directions des centres et la Direction Régionale considère que cela ne regarde pas les salariés ni les RP.

2) *Qui s'occupe et qui alimente « Doc-Adhoc » ?*

Le DR ne comprend pas pourquoi les personnes concernées par ce manque d'informations ne posent pas la question à la hiérarchie locale.

3) *La formation délocalisée à Langon et Cenon, il y a un problème d'hygiène sur Langon, pouvez-vous faire le nécessaire pour remédier à ce problème ?*

Le DR préconise de se rapprocher de la direction de Pessac mais il en prend bien note.

4) *Où en sont les habilitations « fluides frigorigènes » ?*

La Direction Régionale travaille dessus et ce sont les formateurs qui doivent faire le suivi des fluides.

5) *Comment remédier aux retards de paiement des jurys ?*

Un gros effort de rattrapage avait été fait en fin d'année par des relais au niveau national.

6) *Aujourd'hui il y a un trou dans la raquette concernant les salariés et les enfants de ceux-ci, que peut-on mettre en place pour éviter que cela ne se reproduise ?*

Le Président de cette commission, Olivier Lacroix, répond qu'il y a une règle d'établie qui s'applique et il faut que les salariés pensent à renseigner et mettre à jour les informations sur le site Couleur CE. Le règlement intérieur va malgré tout être retravaillé.

Le Président rappelle qu'il y a des correspondants des ASC à solliciter dans chaque centre.

Rendez-vous CSEE le 11 mars 2025



Vos élu(e)s CGT au CSEE Titulaires :

Véronique JOUFFRILLON, Alban LEROUSSEAUD, Benoît OSSUL

Vos élu(e)s CGT au CSEE Suppléants :

Marion LESUEUR, Amandine KHALDI, Nathalie BRENAC

Représentante Syndicale CGT :

Nathalie ABDALLAH



**Vos Délégués Syndicaux Régionaux
CGT Nouvelle Aquitaine**



Véronique JOUFFRILLON



Nathalie ABDALLAH



Benoît OSSUL



Alban LEROUSSEAUD



Vous savez SUR QUI COMPTER !

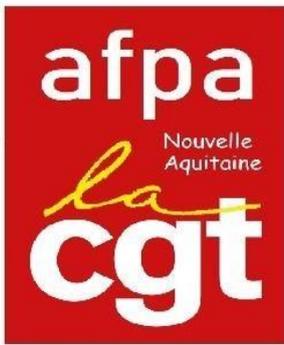
REJOIGNEZ-NOUS CGTAFPANA@gmail.com

Véronique JOUFFRILLON en Poitou-Charentes au 06 33 75 80 00

Alban LEROUSSEAUD pour le Sud Aquitain au 06 60 75 17 06

Benoit OSSUL & Nathalie ABDALLAH pour l'Aquitaine et le Limousin

au 06 45 43 51 15



Bulletin d'adhésion

Syndicat Nouvelle Aquitaine du Personnel de l'AFPA

CGT AFPA
57 avenue Bernadotte
17300 ROCHEFORT

Je soussigné(e) M. Mme Mlle adhère à la C.G.T.
(nom et prénom)

Né(e) le/...../.....

Adresse

Téléphone/...../...../...../.....

Portable/...../...../...../.....

Mél

Etablissement :

Date d'adhésion/...../.....

Salaire mensuel net : €

Cotisation : 1% du salaire net €

Le prélèvement automatique de la cotisation est effectué tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Signature de l'adhérent :

✍

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	
Nom, Prénom	
Adresse	
Code postal Ville	

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR
CCM NIORT 11 RUE ERNEST PEROCHON BP 183 79006 NIORT CEDEX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etabliss ^t	Guichet	N° de compte	Clé RIB
.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
Nom	
Adresse	
Code postal Ville	

Date/...../..... Signature de l'adhérent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL